

Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil pour les Assistant(e)s Maternel(le)s (P.A.L.A)

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE

La réglementation relative au Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil pour les Assistant(e)s Maternel(le)s demande aux Caisses d'Allocations Familiales de se prononcer sur l'attribution du prêt à partir de deux critères cumulatifs : la nature des travaux envisagés et la situation de l'assistant(e) maternel(le) au regard de son agrément.

Les informations demandées ci-dessous sont destinées à permettre à la CAF de l'Aube de se prononcer sur la recevabilité de votre demande.



□	Obtention :		
⇨	Renouvellement :		
⇒	Extension:		
ATTENTION :			
	Chacune des rubriques doit être impérativement complétée		

Vous pouvez ajouter une feuille libre. (n'oubliez pas de rappeler votre nom & prénom)

DECLARATION SUR L'HONNEUR		
Je soussigné(e) M(me)certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.		
Date ://	Signature :	